

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE REMBLAIEMENT DU
VALLON DES TENCHURADES
ET DES VALLONS ANNEXES**

Mairie de Saint-Laurent-du-Var
222 Esplanade du Levant
BP 125

**FICHE DE POSTE
AGENT DE LIAISON
OPÉRATIONNEL**

IDENTIFICATION DU POSTE

Statut : Contractuel.

Forme de contrat : CDD de 6 mois, renouvelable, sous forme de Contrat d'Avenir défini par les dispositions Art L. 5134-110 du Code du travail

Grade : Adjoint technique 2^{ème} classe.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Missions :

- Assurer la liaison de la communication entre l'administration du Syndicat, les Riverains et l'opérateur d'exploitation du site.
- Veiller à l'application sur le terrain des dispositions prises par le Syndicat.
- Identifier les problèmes pouvant se passer sur le site, ses abords et ses accès et en informer l'exploitant du site, l'administration du syndicat et le cas échéant mettre en place les premiers dispositifs de protection et de sécurisation.
- Veiller au bon déroulement des opérations de réception par l'exploitant du site des déchets inertes transportés par véhicules P.L. ou V.L. des particuliers et des entreprises.
- Participer au conseil et à l'orientation des utilisateurs pour le dépôt des matériaux sur le site, en relation avec l'exploitant du site.
- Participer à la surveillance du site.
- Rédiger des rapports, des notes d'informations, des comptes-rendus de réunion et établir des tableaux de bord sur la base des modèles fournis.
- Effectuer des tâches administratives.

Relation hiérarchique : Le responsable hiérarchique de l'agent est le Président du S.I.R.V.T.V.A.

Relations fonctionnelles (principaux interlocuteurs) :

- Avec le Syndicat : avec le personnel administratif identifié comme interlocuteur.
- Avec l'exploitant du site : avec le personnel administratif identifié comme interlocuteur.
- Contacts directs avec les usagers et les prestataires de service.
- Contacts directs avec les riverains et habitants du secteur de compétence du Syndicat, ses abords et ses accès.

Conditions d'activité et contraintes du poste (horaires, lieu, astreintes, travail week-end, pénibilité, polyvalence) :

- Lieu : Site du Vallon des Tenchurades, ses abords et ses accès.
- Horaires : du lundi au vendredi de 8h00/12h00 -13h00/16h00 (35h hebdomadaires)
- Astreintes : en cas de problème spécifique, sur réquisition du Président du SIRVTVA.
- Pénibilité : travail en plein air, par tout type de condition atmosphérique ; marche à pied importante sur le site, ses abords et ses accès.
- Polyvalence technique, administrative et communication.

COMPÉTENCES ATTACHÉES AU POSTE

SAVOIR-FAIRE (expérience et qualités professionnelles)

- Savoir s'exprimer et communiquer.
- Connaître les logiciels Word et Excel.
- Aptitudes à évoluer et à apprendre.
- Aptitude à identifier les matériaux et connaissances des règles de tri, après formation dispensée dans le cadre du contrat.
- De préférence, être titulaire du BSR — Brevet de sécurité routière (appelé également permis AM à partir du 19 janvier 2013) — OU d'un permis de conduire valide ;

SAVOIR-ÊTRE (Qualités personnelles)

- Excellente condition physique
- Adaptabilité et réactivité
- Respect de la hiérarchie
- Rigueur et conscience professionnelle
- Bon relationnel et bonne présentation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus,
- être sans emploi,
- avoir un niveau de formation inférieur au niveau IV de la nomenclature officielle (souvent appelé « niveau bac »),
- connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un premier soutien des pouvoirs publics,
- totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.